

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA REGIE DE L'ENERGIE (LA REGIE)  
RELATIVE AUX TARIFS ET CONDITIONS DES SERVICES DE TRANSPORT 2013 ET 2014**

---

**EFFICIENCE**

**1. Référence :** Pièce B-0023, p. 6.

**Préambule :**

*« Il est intéressant de noter, quant aux deux premiers éléments de cette liste, que le Transporteur attribue une partie de ses gains d'efficacité à des contraintes externes. Nous présumons que les coûts qui ont ainsi été économisés n'étaient pas liés à des activités jugées nécessaires : en effet, on ne saurait qualifier de « gain d'efficacité » une modification aux façons de procéder qui résulterait en un niveau suboptimal d'entretien ou de maintenance. Cela dit, dans la mesure où il s'agirait de réels gains d'efficacité (i.e. faire autant avec moins de ressources), on pourrait voir ici une application de la maxime « la nécessité est la mère de l'invention »; autrement dit, que l'imposition de contraintes stimulerait la capacité du Transporteur à réaliser des gains d'efficacité. Une cible plus exigeante au niveau de la formule paramétrique pourrait jouer ce même rôle de contrainte. » [nous soulignons]*

**Demande :**

1.1 Veuillez élaborer sur le « rôle de contrainte » que l'AQCIÉ/CIFQ attribue à l'imposition d'une cible d'efficacité plus exigeante au niveau de la formule paramétrique dans le cadre de l'établissement des charges nettes d'exploitation du Transporteur.

**CHARGES NETTES D'EXPLOITATION**

**Approche globale de type paramétrique**

**2. Référence :** Pièce B-0023, p. 6 et 7.

**Préambule :**

*« Ainsi, s'ils appuient la proposition du Transporteur de substituer l'année historique 2012 à l'année historique 2007 comme année de référence de la formule paramétrique, l'AQCIÉ et le CIFQ s'opposent toutefois à la proposition visant à ramener à 1 % la cible d'efficacité utilisée dans cette formule, par rapport à une cible de 2 % déterminée l'an passé par la Régie.*

[...]

*En fait, selon le tableau 1 à cette même page 10 (HQT-3, Doc-1), les gains d'efficacité totalisent 93,3 M\$ sur la période 2008-2012, dont 92,9 M\$ seraient récurrents. Autrement dit, il s'agirait*

de gains d'efficience additionnels d'un peu plus de 18 M\$ par année, soit environ 3 % des charges d'exploitation. À notre avis, un tel résultat semble démontrer qu'une cible de 2 % - voire même de 2,5 % - serait réaliste pour les années 2013 et suivantes, surtout dans un contexte de départs à la retraite élevés. Nous croyons par ailleurs qu'une telle façon de procéder permettrait de maintenir une pression aussi constante que justifiée sur le Transporteur, permettant un transfert graduel des gains d'efficience à sa clientèle – plutôt que d'attendre un ajustement « volontaire » et « en bloc » au terme d'une période de cinq ans, comme ce fut le cas entre 2008 et 2012. » [nous soulignons]

**Demande :**

- 2.1 Veuillez confirmer la compréhension de la Régie à l'effet que, en substituant *l'année historique 2012 à l'année historique 2007 comme année de référence de la formule paramétrique*, malgré l'intégration d'une cible d'efficience déterminée annuellement dans le cadre de la formule paramétrique fixée à ce jour par la Régie, les gains d'efficience remis à la clientèle résulteraient en un ajustement « volontaire » et « en bloc » au terme d'une période de cinq ans.

**Conclusion sur les charges nettes d'exploitation**

3. **Référence :** Pièce B-0023, p. 8.

**Préambule :**

« En maintenant la cible d'efficience à 2 %, nous estimons que les charges nettes d'exploitation devraient être réduites de 6 M\$ en 2013 et 12 M\$ en 2014. Il s'agit de réductions globales des charges nettes d'exploitation. » [nous soulignons]

**Demande :**

- 3.1 Veuillez confirmer que les montants de réductions mentionnés en préambule correspondent à des gains d'efficience additionnels, en sus des gains d'efficience déjà prévus. Si tel n'est pas le cas, veuillez expliciter le calcul permettant de conclure que le maintien de la cible d'efficience à 2 % se solderait par une réduction des charges nettes d'exploitation de l'ordre de 6 M\$ en 2013 alors que le résultat est de 12 M\$ en 2014.